Le leader du PAL (partie de l'alliance libérale) est ravi de la décision de la chambre administrative de la cour suprême qui vient de consolider la présence de son parti dans l'exécutif communal de sa ville alors que le Rdpc avait introduit des recours auprès de cette juridiction contre son parti.

Célestin Bedzigui a donc de quoi se frotter les mains car, après six jours d'audience, la chambre administrative de la Cour suprême a confirmé les présences du PAL (Parti de l'alliance libérale) et du FDC au sein de l'exécutif communal de Monatélé. Dans la région du Centre, le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC) avait introduit des recours auprès de cette juridiction contre le PAL.

Mais la chambre administrative de la Cour suprême a confirmé l'élection de Célestin Bedzigui en tant que 1er adjoint au maire de l'exécutif municipal de Monatélé. Dans une interview accordée à nos confrères de mutations il dira je cite :« ***Le plus significatif est la défaite judiciaire qui vient d'être infligée à ce parti par la plus haute instance juridictionnelle, la Cour Suprême de notre pays. Imaginez-vous que bien que n'ayant eu des scrutins dans la quarantaine (en pourcentage) dans le même ordre que le Pal, 49% versus 40 %, le RDPC multipliait de véritables facéties et des plaidoiries fantasmatiques pour s'arroger l'intégralité des sièges du conseil municipal bien qu'il en contrôle déjà 16 sur 25. C'est cette dissonance cognitive que le juge de la Cour suprême a refusé de cautionner en***

rejetant le recours du RDPC ».